

DECISION DU MAIRE N° 2020/24

OBJET : Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 – Programme travaux dans les bâtiments communaux 2020 – Huisseries Mairie

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 9 novembre 2017 ;

Considérant le projet de réfection des huisseries de la Mairie, d'un montant estimatif de dépenses de 64 067,00 € H.T. ;

Considérant que ce projet est éligible à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 ;

Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,

DECIDE

Article 1^{er} : de solliciter, pour le programme travaux dans les bâtiments communaux 2020 – Huisseries de la Mairie à Saint-Jean-Bonnefonds, la DETR 2020.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Loire.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds,
le 29 avril 2020

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Marc CHAVANNE